

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. PRIX

Hors taxe pour les professionnels, TTC pour les particuliers.

2. COMMANDES

Tous les engagements pris par nos représentants ne sont valables qu'après avoir été acceptés et confirmés par nous. L'annulation d'une commande dûment enregistrée ne peut être faite qu'avec notre consentement. Les prestations sur devis, ne peuvent être annulés si l'exécution en est commencée, ou si la matière est spécialement approvisionnée.

2.2. Modification de l'offre initiale

Si avant l'acceptation de l'offre, le client y apporte des modifications, celles-ci sont soumises à validation par l'entreprise qui se réserve le droit de les refuser ou de proposer une nouvelle offre. Les modifications apportées au marché, pour travaux supplémentaires, changement de matériaux ou tout autre motif feront l'objet d'avenants chiffrés conclus entre l'entreprise et le client. La durée initiale du marché pourra être prolongée, ainsi qu'il sera mentionné le cas échéant, sur les avenants.

3. DELAI DE LIVRAISON

Nos délais de réalisation ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont maintenus dans la limite du possible.

En aucun cas, ils ne constituent un engagement formel.

Un retard à livrer, même important, ne peut constituer une cause acceptable, ni de refus de livraison ni d'action en dommages et intérêts d'aucune sorte.

4. CONDITION D'EXECUTION DES TRAVAUX

Les travaux sont réalisés conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre.

L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client.

Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires et leur coût.

Le Client à la charge et l'obligation de vérifier le parfait état des marchandises au moment de la livraison sur le site. Le Client devra émettre les réserves afférentes sur le bon de livraison et les confirmer par LRAR adressée à GAIA Energies Renouvelables dans le respect des dispositions de l'article L. 133-3 du Code de commerce et de l'article 1614 du Code civil. A défaut, les marchandises réceptionnées sont considérées comme ayant été livrées en parfait état et prêtes à être installées. Dans le cas où le Client effectuerait, par ses propres moyens ou par une personne mandatée par lui, le transport et/ou la pose des marchandises, GAIA Energies Renouvelables est déchargée de toute responsabilité pour ce qui pourrait advenir aux marchandises. Dans ce cas, le chargement/déchargement et transport des marchandises sont aux frais et à la charge du Client. Dans cette hypothèse, GAIA Energies Renouvelables ne sera en aucun responsable de la mauvaise pose ou installation des marchandises et des conséquences directes ou indirectes qui pourraient en résulter. Les travaux de pose et d'installation des fournitures sont réalisés par le personnel de GAIA Energies Renouvelables sur le site indiqué par le Client, sauf accord spécifique avec le Client. A l'issue des travaux, le Client remettra à GAIA Energies renouvelables le formulaire de réception assorti de ses réserves éventuelles.

A défaut de réserves ou réclamations expressément émises par le Client, et après le paiement du solde de prix concomitant à l'achèvement des travaux, la réception des prestations sera réputée réalisée sans réserve.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les conditions de règlement sont spécifiées sur le devis. 30% au moment de la signature du devis, 40% à la livraison du matériel et le solde à la réception des travaux. Le paiement des différentes situations n'est en aucun cas soumis à l'obtention des aides par le signataire du devis. Le défaut de paiement des factures ou avances nous autorise à suspendre les prestations et rend exigible la valeur du matériel livré et commandé. Le défaut de paiement provoque également la déchéance du terme et rend immédiatement exigible toutes les autres créances. Tout retard de paiement ou tout report d'échéance est passible de plein droit et sans mise en demeure préalable de pénalités de retard calculés par mensualité en appliquant au montant H.T des créances, un pourcentage égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Tout mois civil commencé est dû en totalité en ce qui concerne l'intérêt.

Pour les clients professionnels une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera ajoutée aux pénalités de retard en cas de procédure de recouvrement (C. com., L 441-6 et D. 441-5).

6. GARANTIES ET ASSURANCE

Notre garantie est strictement limitée à la garantie du constructeur, après examen par nos soins.
Le remplacement éventuel ne pourra, en aucun cas, justifier un retard ou un refus à régler nos factures.
Les activités de la société sont couvertes par l'assurance MAAF PRO agence de Chambéry 318 avenue du Comte Vert, tél 04 79 68 59 66 , couverture territoriale France et Principauté de Monaco.

7. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

La société reste propriétaire de la marchandise livrée à compter du jour de livraison jusqu'à complet paiement de l'intégralité du prix de vente, les risques de la marchandise incombant néanmoins au destinataire, dès la mise à disposition de celle-ci.
Ne constitue pas des paiements, la remise de traites ou de tous titres créant une obligation de payer.
En conséquence, en cas de non-paiement, la société est en droit d'effectuer ou de faire effectuer la reprise de la marchandise à la charge du destinataire.
Cette clause fait partie intégrante de nos conditions générales de vente.

8. SOUS-TRAITANCE

Le client est informé que le marché peut être sous-traité à une ou plusieurs entreprises. Dans ce cas, chaque sous-traitant doit être accepté par le client et ses conditions de paiement sont soumises à son agrément.

9. MEDIATION

En cas de différend, le consommateur bénéficie, gratuitement, d'un recours à un dispositif de médiation en vue de la résolution amiable de son litige.
Ce recours pourra être exercé en saisissant le médiateur CM2C par :
Voie électronique : cm2c@cm2c.net
Voie postale : 14 rue Saint Jean 75017 Paris
En cas de litige relative à une fourniture ou à son règlement, le Tribunal de Commerce de CHAMBERY est seul compétent, la loi applicable sera la loi française.

10. RESILIATION DU CONTRAT

En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilié par le créancier de l'obligation inexécutée, 15 jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

11. VENTE A DOMICILE

Lorsque le contrat est signé au domicile du client, il se trouve soumis notamment aux dispositions des articles L. 221-18 à L. 221-28 du Code de la consommation laissant un délai de rétractation de 14 jours au client.
Si le client est un professionnel lorsque le devis est signé hors établissement, que l'objet de ce contrat n'entre pas dans le champ d'activité du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq (C.com. art L.221-3), il se trouve également soumis aux dispositions des articles L. 221-18 à L. 221-28 du Code de la consommation laissant un délai de rétractation de 14 jours au client.

Formulaire d'annulation de commande – Code de la consommation L 221-18 à L. 221-28

Compléter et signer le formulaire à expédier en LRAR au plus tard le 14ème jour à compter de la date de signature du devis (si cela tombe un samedi, dimanche ou jour férié, le 1er jour ouvrable suivant)

Je soussigné..... demeurant à
Déclare annuler la commande ci-après (indiquer le numéro de devis)

Sauf conventions spéciales et écrites, le destinataire agréé et accepte expressément les présentes conditions générales de vente ainsi que les tarifs. Il déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.